

RÉSOLUTION
2022-038

**EMBAUCHE D'ÉRIC LESSARD À TITRE DE PERSONNE SALARIÉE
TEMPORAIRE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Piedmont ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 24 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 24 mars 2022, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Piedmont et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur adjoint des travaux publics et des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Éric Lessard à titre de personne salariée temporaire au poste de préposé aux travaux publics de la Municipalité de Piedmont, à l'échelon 2, à compter du 12 mai 2022 jusqu'au 28 octobre 2022 aux termes et conditions établis à la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont.

Sylvie Piérard
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président